



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE = 14

L'an DEUX MILLE VINGT, le 18 février, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 13 février 2020, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon BERTHIER, Maire, et en présence de Mmes et MM. :

CHAVANNE Yannick	MARIN Catherine
MAGNIN Bernard	BONDAZ Yannick
STOLAR Gilberte	PAGNOD Denis
VIGNE Thibault	CHAVANNE Véronique
BOSSON Daniel	BOSSON Fernand.
VELAT Jocelyne.	HERICHER Jocelyn
MOLLIN Brigitte	

Secrétaire de la Séance : Gilberte STOLAR.

Absents : MOLLIN Brigitte représentée par Yvon BERTHIER.

HERICHER Jocelyn représenté par Catherine MARIN.

CHAVANNE Yannick représenté par STOLAR Gilberte à partir de 20 H 45.

BOSSON Fernand représenté par Jocelyne VELAT jusqu'à 20 H 45.

VIGNE Thibault.

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2019.

Lecture de l'ordre du jour par M. Denis PAGNOD.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR.

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve. Il est APPROUVE.

POUR : 13

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019.

Les résultats définitifs de l'exercice 2019 sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	400.049,74 Euros
Recettes	219.808,05 Euros
Déficit de Clôture 2019	180.241,69 Euros
RAR Dépenses	31.800,00 Euros
RAR Recettes	59.876,93 Euros
Excédent reporté 2018	360.353,36 Euros
Excédent total 2019	180.111,67 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	296.280,87 Euros
Recettes	316.631,44 Euros
Excédent de Clôture 2019	20.350,57 Euros
Excédent reporté 2018	170.172,31 Euros
Excédent total 2019	190 522,88 Euros

Excédent total cumulé 2019 370.634,55 euros

Eu égard au transfert au SRB (Syndicat des Eaux et Rocailles Bellecombe) de la compétence eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020, les résultats constatés par la commune sont les suivants :

- ▶ un excédent global d'exploitation de 190.522,88 Euros.
- ▶ un excédent global d'investissement de 180.111,67 Euros.
 - Restes à réaliser en Dépenses : 31.800,00 Euros
 - Restes à réaliser en Recettes : 59.876,93 Euros

Les résultats budgétaires d'investissement et de fonctionnement du budget annexe sont ainsi intégrés au budget primitif 2020 du budget principal. Il conviendra de prévoir, dans le budget primitif 2020 de la commune, sur les lignes 001 et 002, les résultats du budget annexe ainsi clôturé. De même, les crédits budgétaires devront être prévus tant en section de fonctionnement (c/678), qu'en section d'investissement (c/1068), sur le budget principal 2020 de la commune, afin de procéder aux écritures de transfert de trésorerie.

Sachant que le budget annexe eau et assainissement est confondu, une clef de répartition entre les 2 budgets nouvellement créés a été retenue, soit le budget eau : 61 %, soit le budget assainissement : 39% .

POUR : 11 (le maire étant sorti, il n'a pas pris part au vote).

PV DE TRANSFERT COMPETENCE EAU ET DE TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE ONNION

Le procès-verbal constate la mise à disposition de biens et de financements dans le cadre du transfert de compétence EAU de la commune de ONNION et le transfert au SRB des résultats du budget du service EAU constatés au 31 décembre 2019, décomposés comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (excédent) de **116 218,96 Euros** ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) de **109 868,12 Euros** ;

L'excédent de fonctionnement sera transféré via l'émission d'un mandat sur le compte 678 vers le compte 778 du budget annexe EAU du SRB pour un montant de **116 218,96 Euros** ; le solde positif d'exécution de la section d'investissement sera transféré via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 vers le compte 1068 du budget annexe EAU du SRB pour un montant de **109 868,12 Euros**. Ces crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats seront inscrits au budget primitif 2020 de la commune.

POUR : 13

PV DE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET DE TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE ONNION.

Le procès-verbal constate la mise à disposition de biens et de financements dans le cadre du transfert de compétence EAU de la commune de ONNION et le transfert au SRB des résultats du budget du service ASSAINISSEMENT constatés au 31 décembre 2019, décomposés comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (excédent) de **74 303,92 Euros** ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) de **70 243,55 Euros** ;

L'excédent de fonctionnement sera transféré via l'émission d'un mandat sur le compte 678 vers le compte 778 du budget annexe assainissement du SRB pour un montant de 74 303,92 euros ; le

solde positif d'exécution de la section d'investissement sera transféré via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 vers le compte 1068 du budget annexe assainissement du SRB pour un montant de 70 243,55 euros. Ces crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats seront inscrits au budget primitif 2020 de la commune.

POUR : 13

BUDGET PRINCIPAL M 14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR.

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve. Il est approuvé.

POUR : 13

BUDGET PRINCIPAL M 14 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 .

Les résultats définitifs de l'exercice 2019 sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	354.908,54 Euros
Recettes	394.132,17 Euros
Excédent de Clôture 2019	39.223,63 Euros
RAR Dépenses	24.999,00 Euros
RAR Recettes	1.600,00 Euros
Total Cumulé Dépenses + RAR	379.907,54 Euros
Total Cumulé Recettes + RAR	395.732,17 Euros
Déficit Reporté 2018	49.667,30 Euros
Déficit Total 2019	10.443,67 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1.217.395.50 Euros
Recettes	1.529.258.97 Euros
Excédent de Clôture 2019	311.863,47 Euros
Résultat reporté 2018	119.912,97 Euros
Excédent Total 2019	431.776,44 Euros

RESULTAT CUMULE – Excédent - 421.332,77 Euros

POUR 11 (Le maire étant sorti, il n'a pas pris part au vote).

Arrivée de Fernand BOSSON – 20h45

Départ de Yannick CHAVANNE – 20h45

PLANCHER CHAUFFANT SUITE A REHABILITATION DU RESTAURANT « LE MONT BLANC ».

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du restaurant sis dans l'immeuble anciennement dénommé le Mont-Blanc, il avait été prévu de remplacer le chauffage d'origine par des radiateurs électriques. De discussions menées avec le maître d'œuvre mais aussi au sein de la commission Mont-Blanc il s'avère plus judicieux de s'orienter vers l'installation d'un chauffage au sol hydraulique.

L'entreprise SERVOZ J.L sas 4 G, mandatée par le promoteur PH Invest, a présenté un devis d'un montant de 6 980.00 Euros HT – 8 676.00 Euros TTC .

POUR : 13

CONTENTIEUX D'URBANISME – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE.

Monsieur le Maire est autorisé à se constituer partie civile au nom de la commune à la suite de l'engagement par Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal judiciaire de Bonneville des poursuites à l'encontre d'un propriétaire de la commune dans un dossier d'infractions aux règles de l'urbanisme.

POUR : 10

ABSTENTIONS : 2

CONTRE : 1

Départ de Fernand BOSSON – 21h10

Retour de Fernand BOSSON – 21h12

PROPOSITIONS DES COUPES 2020.

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 présenté. L'Office National des Forêts accompagnera la commune dans la collectivité .

POUR : 13

TRAVAUX FORESTIERS ANNEE 2020.

Le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de notre patrimoine forestier portera sur des travaux sylvicoles, d'infrastructure et de maintenance pour un montant de 24 120,00 Euros HT sur l'exercice 2020.

POUR : 13

TRAVAUX ROUTE FORESTIERE DE RATY – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'EUROPE.

Des travaux s'avèrent indispensables sur la route forestière de Raty. L'étude de faisabilité serait confiée à RTM (Restauration des Terrains de Montagne).

Monsieur le Maire précise que ce type de dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FEADER.

POUR : 13

TARIF LOCATION DE LA SALLE SOUS LA MAIRIE.

Les tarifs de locations, de cautions et d'indemnités diverses sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Le tarif appliqué pour cette salle fixé à 10 Euros de l'heure s'appliquera au prorata des heures d'occupation. Aucune dérogation ne saurait être acceptée.

La location de cette salle fera l'objet d'une convention.

POUR : 12

CONTRE : 1

CIMETIERE COMMUNAL – NOUVELLES PLACES A METTRE EN VENTE.

Il est indispensable de proposer à la vente de nouveaux emplacements au sein du cimetière communal à la suite des travaux de réhabilitation entrepris ces dernières années. Les emplacements sont énumérés ci – après, l'ordre de vente est bloqué.

En concession : 39,46,52,53,33,51,136,150,144,152,145,54,76,68,61,83,82 – pleine terre.

Caveaux : 84 (1 place et urnes), 195 (2 places), 109 (2 places).

Commun : 42, 43, 44, 35,36, 37, 28, 29, 30.

POUR : 13

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

La Commune d'Onnion a été destinataire de quatre (4) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente de 4 biens. La commune ne préemptera pas.

POUR : 13

TRANSFORMATION DE CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL.

Un agent en poste à l'école communale, dont la manière de servir donne satisfaction, sous contrat depuis plus de 5 ans, voit son contrat reconduit en CDI.

POUR : 13

RETROCESSION TERRAIN COMMUNAL - PROJET PORTANT SUR LA FERME JACQUARD DITE FERME BAUD GRASSET.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de ce projet il avait été évoqué la rétrocession, AU PROFIT DE LA COMMUNE, d'une bande de terrain communal situé en façade sud et ouest du bâtiment. Cette rétrocession ne pouvant intervenir qu'à l'issue des travaux de réhabilitation (contenance cadastrale de 301.00 m²).

Cette rétrocession fera l'objet d'un avenant à la promesse de vente signée en date du 17 juin 2019. La rédaction en sera confiée à Maître Clémentine DELAFONTAINE-BOVIER-LAPIERRE, notaire associée de la SELRL dénommée « CAPERENNE » titulaire d'offices notariaux dont le siège est à Chambéry (73) 6 avenue du général De Gaulle.

Il est précisé que cette opération de rétrocession interviendra obligatoirement AVANT l'élaboration des règlements de copropriétés.

La mission de bornage sera confiée à Monsieur DESJACQUES Jérôme, géomètre expert.

Il sera mis à profit la rédaction de cet avenant pour faire état des travaux, fournitures et prestations, à la charge du promoteur et devant être effectués dans le local qui sera restitué à la commune.

POUR : 13

DECISIONS DU MAIRE.

Règlement à hauteur de 50 % du montant de la facture présentée soit 198 Euros par Arve Alpes Assainissement. Le solde de 50 % (198 Euros) étant à la charge de M. LAMBERT.

Questions diverses.

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de se répartir la distribution de la dernière pelure d'Onnion.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 2 mars 2020 à 19h00. Et que la réunion concernant le budget est agendée au 3 mars 2020.

L'ordre du jour étant apuré, a séance est levée à 22h15.

